



## Rente pour maladie professionnelle

Par **lecornu**, le **01/09/2010** à **18:11**

Bonjour, rnJ'ai été reconnue en maladie professionnelle en 2009 pour une tuberculose ganglionnaire contractée en 2006 au centre hospitalier où je travaille. J'ai été arrêté 9 mois en 2006-2007 et voilà que depuis le 09 04 2010 je fais une récurrence (je n'ai jamais été guérie). Je suis donc en arrêt depuis le 09 04 2010, et ce pendant toute la durée du traitement (9 mois). Je serais en arrêt après l'arrêt du traitement pour une convalescence également. J'aimerais savoir si j'ai droit à une rente et connaître les clauses et les démarches à suivre pour y prétendre.rnrnJe vous remercie et vous prie de recevoir mes salutationsrnrnMme Chantal LECORNU